

DEPARTEMENT DU TERRITOIRE-DE-BELFORT
COMMUNE D'ARGIESANS

**Avis de mise à enquête publique
de la révision du zonage d'assainissement**

En application des dispositions de l'arrêté de Monsieur le Président de Grand Belfort Communauté d'Agglomération n° 180048 du 26 mars 2018, la révision du zonage d'assainissement de la commune d'ARGIESANS sera soumise à enquête publique durant 34 jours consécutifs, du **23 avril au 26 mai 2018**. Monsieur René COLIN est désigné Commissaire Enquêteur.

Pendant le délai susvisé :

- Lors de la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier, des informations se rapportant au projet et consigner ses observations sur le registre d'enquête tenu à sa disposition ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie d'ARGIESANS, 23 rue Charles de Gaulle, 90800 ARGIESANS aux horaires habituels d'ouverture au public. Le dossier sera également consultable sur le site internet de Grand Belfort : www.grandbelfort.fr/ep-argiesans et les observations pourront être transmises par courriel à l'adresse suivante : rza-argiesans@grandbelfort.fr
- Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du Président de Grand Belfort.
- Une permanence sera assurée par le Commissaire Enquêteur afin de répondre aux demandes d'information présentées par le public à la Mairie d'ARGIESANS:
 - lundi 23 avril 2018 de 9h00 à 12h00,
 - lundi 14 mai 2018 de 15h00 à 18h00,
 - samedi 26 mai 2018 de 9h00 à 12h00.

Décision et conclusions de l'enquête :

Au terme de l'enquête, le Conseil Communautaire sera amené à se prononcer sur l'approbation du zonage d'assainissement. Dans un délai d'un mois après la fin de l'enquête et pendant un an, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à l'annexe de Grand Belfort, 4 rue Melville à Belfort, aux horaires habituels d'ouverture au public.